

Conditions Générales de Vente (CGV) de LA FETE DES PAPILLES

Les présentes conditions générales sont applicables à toutes ventes de produits ou réalisation d'une Prestation de service de Traiteur par la société LA FETE DES PAPILLES auprès de ses Clients.

Vous êtes le client, personne physique majeure ou morale, de droit privé ou de droit public, qui souscrivez aux prestations de restauration proposées par LA FETE DES PAPILLES.

Le « Traiteur » Ou « LA FETE DES PAPILLES » : Ce terme désigne la société LA FETE DES PAPILLES, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 4 000 euros, sise à Tourcoing (59200), 107 rue de l'Hippodrome et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le n° 804 261 386 représentée par son dirigeant ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

Les présentes Conditions Générales déterminent les conditions contractuelles applicables à la fourniture de prestations de restauration et de services que nous proposons à nos clients. Nous nous réservons la possibilité de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente. Les conditions applicables seront celles en vigueur sur le site lors de la validation de la commande par l'utilisateur.

1. ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Vous déclarez avoir pris connaissance des présentes conditions générales de prestations de services (ci-dessus les « Conditions Générales ») et les avoir acceptées sans réserve avant de passer commande en retournant le devis ou l'offre que nous vous avons faite. La validation de la commande vaut donc acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales.

2. LES PRODUITS LA FETE DES PAPILLES

Les produits alimentaires proposés par La Fête des Papilles sont en conformité avec la législation française en vigueur et aux normes applicables en France. Les photos des produits sont non contractuelles, mais permettent au client de le guider avant la prise de commande définitive. L'offre des Produits commercialisée par LA FETE DES PAPILLES est susceptible de modifications. LA FETE DES PAPILLES se réserve le droit de refuser la commande en cas d'indisponibilité des produits ou de contrainte ponctuelle de capacité de production.

Sauf indication contraire, les produits sont à consommer froids, certains peuvent être consommés chauds (cas de certaines pièces cocktail selon demande, buffet avec plats chauds et repas servis à l'assiette). A réception des produits chez le client, ils doivent être conservés entre 0°C et 4°C, et être consommés dans les 6 heures suivant leur livraison.

Si le stockage au froid n'est pas possible, les produits devront impérativement être consommés dans les 2 heures et gardés à une température inférieure à 20°C.

Si ces conditions ne sont pas respectées, LA FETE DES PAPILLES décline toute responsabilité en cas de problème de santé lié à la consommation des produits.

Nos repas sont cuisinés dans un lieu (le laboratoire de production) où sont également utilisés des fruits à coque (noix, arachides...), des coquillages, poissons et crustacés, des produits laitiers, du soja, des œufs et des céréales. Pour cette raison et malgré tout le soin apporté par LA FETE DES PAPILLES au regard du respect de toutes les règles d'hygiène en vigueur, des contacts croisés accidentels sont toujours possibles, de sorte que LA FETE DES PAPILLES ne peut pas garantir l'absence totale d'allergènes dans le repas qui sera livré aux consommateurs.

3. VOS CONDITIONS DE COMMANDE

Le client se doit de vérifier l'exhaustivité et la conformité des renseignements concernant l'adresse de livraison qu'il fournit ainsi que le(s) n° de téléphone du(es) contact(s) sur place. LA FETE DES PAPILLES ne saurait être tenue pour responsable d'éventuelles erreurs de saisie et des conséquences qui en découleraient tel qu'un retard et/ou une erreur de livraison. Cette commande de ce fait demeurerait entièrement à la charge du Client.

Lors de la prise de commande, le client s'engage à fournir à LA FETE DES PAPILLES toutes les informations nécessaires à la comptabilité (N° de bon de commande interne, référence, conditions spécifiques de livraison, etc.)

Dans le cas d'une commande prise par téléphone, le service commercial de LA FETE DES PAPILLES saisit alors oralement la commande en produisant un bon de commande et le Client devra en confirmer par écrit l'acceptation (simple email adressé à contact@lafetedespapilles.fr ou par courrier avec le bon pour accord sur la commande ou une demande d'achat à l'entête de la société).

Pour les commandes réalisées directement par email ou sur le site web, LA FETE DES PAPILLES adressera systématiquement un mail de confirmation de prise en compte ou enverra une proposition de devis si la demande concerne un chiffrage.

Dans le cadre de commande faite via le site internet de LA FETE DES PAPILLES (notamment plateaux repas et lunch box), le client reconnaît être parfaitement informé du fait que son accord concernant le contenu des présentes conditions générales ne nécessite pas de signature manuscrite. Conformément à la loi du 13 mars 2000 sur la signature électronique, tout bon de commande signé du client par « double clic » constitue une acceptation irrévocable qui ne peut être remise en cause. Le client validera donc définitivement sa commande en cliquant sur le bouton « Valider la commande » pour exprimer son engagement et son acceptation des conditions générales de vente. À partir de cet instant, la commande est ferme et définitive. Le client recevra une confirmation de sa commande par e-mail. LA FETE DES PAPILLES se réserve le droit de ne pas confirmer toute commande d'un client avec lequel il existerait un litige non soldé. De même que si le montant de la commande excède 150 €, LA FETE DES PAPILLES prendra contact avec le client pour en confirmer le contenu et en l'absence de cet échange la commande ne sera pas prise en charge.

Pour les clients hors entreprise et administration, LA FETE DES PAPILLES se réserve le droit de demander un acompte de :

- 50% du montant de la commande une fois celle-ci acceptée (par carte bancaire, chèque, espèce ou virement) pour toute commande inférieure à 500 € TTC ;
- 40% du montant de la commande une fois celle-ci acceptée (par carte bancaire, chèque, espèce ou virement) pour toute commande supérieure ou égale à 500 € TTC.

Pour la mise à disposition de matériel fourni par LA FETE DES PAPILLES dans le cadre d'une prestation sans personnel LA FETE DES PAPILLES, une caution pourra être demandée ; son montant dépendra de la nature du matériel mis à disposition et sera communiqué dans le devis ou lors de la prise en compte de la commande. Une fois le matériel restitué en l'état de sa mise à disposition par le Client (ou récupéré par LA FETE DES PAPILLES dans les locaux du client), la caution lui sera restituée.

Selon l'éloignement géographique du lieu de prestation par rapport au siège social, LA FETE DES PAPILLES se réserve la possibilité de prendre en compte la commande en y ajoutant des frais de livraison qui seront alors communiqués au client pour acceptation.

Délais de passation de commande vis-à-vis de la date et heure de la prestation :

Pour les plateaux repas, lunch box, la commande doit être validée 48h avant (jour ouvré) ; LA FETE DES PAPILLES ne prendra pas en compte les commandes à livrer pour un dimanche ou jours fériés sauf exception.

Pour les autres prestations, la commande doit être validée 7 jours avant (jour ouvré).

LA FETE DES PAPILLES propose des boissons (avec ou sans alcool) pour accompagner les plateaux repas, cocktail, buffet ou pause ; ces produits ne sont par contre pas vendus en dehors de ces prestations.

4. VOS CONDITIONS DE MODIFICATION ET D'ANNULATION

Les commandes sont modifiables, en plus ou en moins, par écrit au plus tard la veille avant 12h00 (jour ouvré) du jour de la livraison. Cette modification peut être signifiée par écrit par le client (via email à contact@lafetedespapilles.fr) ou par téléphone (06.17.46.00.39)

Les commandes peuvent être annulées :

- pour les plateaux repas et lunch box : la veille avant midi (jour ouvré) du jour de la livraison; en deçà de ce délai LA FETE DES PAPILLES se réserve le droit de facturer tout ou partie de la commande avec un minimum de 50% du montant de la dite commande
- pour les autres prestations : 120h (jour ouvré) du jour de la livraison; en deçà de ce délai LA FETE DES PAPILLES se réserve le droit de facturer tout ou partie de la commande avec un minimum de 50% du montant de la dite commande

Les conditions de modification ou d'annulation des commandes s'appliquent dès la passation de la commande, avant même réception de la confirmation.

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, les prestations proposées par LA FETE DES PAPILLES étant considérées comme des prestations de restauration devant être fournies à une date déterminée, le consommateur ne disposera pas du droit de rétractation applicable aux ventes à distance prévu par l'article L 221-18 du Code de la consommation.

Aucune annulation, modification ou commande ne peut être effectuée le week-end, pour les livraisons de ce même week-end ou du lundi suivant.

5. TARIFICATION

Les prix indiqués sont en euros, hors taxe et toutes taxes comprises, hors frais de livraison éventuels, et valables jusqu'au prochain changement de carte.

Pour les prestations éloignées du siège social (30 km) et si celle-ci est acceptée par LA FETE DES PAPILLES, des frais de transport seront facturés en fonction du lieu précis de livraison.

Toutes taxes ou charges nouvelles qui pourraient être créées ou toute modification des charges ou taxes actuelles, mais également toutes modification substantielle des prix des matières premières entrant dans la composition des produits, ou plus généralement tous événements exceptionnels ayant une incidence sur le coût de fabrication et/ou de livraison des Produits entraîneront automatiquement le réajustement des prix de vente des produits.

6. MODALITES ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Dans tous les cas et pour toutes les prestations, LA FETE DES PAPILLES exige un paiement à la livraison de la marchandise sauf si un marché ou des conditions spécifiques ont été préalablement négociées avec le Client.

Le mode de paiement devra être précisé lors de la commande de sorte à ce que nos livreurs se munissent du matériel nécessaire (TPE notamment pour les cartes bancaires)

Les moyens de paiement acceptés par LA FETE DES PAPILLES sont :

- la carte bancaire ou moyen de paiement compatible avec nos Terminaux de Paiement Electronique (Apple Pay, Orange Cash, ...)
- le chèque
- le ticket restaurant (dans la limite de 19€ / personne selon la législation en vigueur) uniquement pour les plateaux repas et lunch box : attention dans ce cadre LA FETE DES PAPILLES ne peut rendre la monnaie
- le virement bancaire

- les espèces dans la limite fixée par la législation.

Dans le cadre des clients pour lesquels LA FETE DES PAPILLES accepte un paiement par facture et sauf conditions particulières négociées dans le cadre d'un marché, les factures de LA FETE DES PAPILLES sont payables au maximum en fin de mois, délais administratifs de règlement inclus, conformément à l'article L 443-1 du Code de commerce. Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement avant échéance.

Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout retard de paiement entraînera la perception au profit de LA FETE DES PAPILLES une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal à laquelle s'ajoutera une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €, exigible sans qu'un rappel soit nécessaire à compter du jour d'échéance de la facture.

7. LIVRAISON DES COMMANDES

Les produits seront livrés à l'adresse indiquée par le client sur le bon de commande, dans les respects de la chaîne du froid. Il est de la responsabilité du client d'effectuer toutes vérifications en s'assurant de la conformité ainsi que de l'état physique de la livraison en présence du livreur, soit par lui-même, soit par une personne habilitée par ses soins à réceptionner cette livraison. En signant sans réserve, en écrivant son nom et prénom lisiblement et en tamponnant du cachet de l'entreprise le bordereau de livraison, le client accepte les produits livrés en l'état et dès lors, aucune réclamation ne sera acceptée. Les mentions « réserves » ou « sous réserve de déballage » ne sont pas valables en cas de litige.

Toute réclamation, pour être prise en compte, devra impérativement être faite par écrit sur le bon de livraison.

LA FETE DES PAPILLES s'engage à faire ses meilleurs efforts pour que le créneau horaire de livraison indiquée au client soit respecté. Dans les zones de livraison où l'activité est dense, ou en cas de difficultés particulières de circulation ou d'accès, les dits créneaux horaires seront portés à 1 heure, voire davantage si les conditions l'exigent.

En cas de retard ou d'impossibilité de livrer en raison de causes indépendantes de la volonté du livreur, LA FETE DES PAPILLES prendra contact avec le client pour fixer, le cas échéant, une autre heure de livraison.

Les retards éventuels de moins de 1 heure vis-à-vis de l'heure indiquée par le client, ne donnent pas droit au client d'annuler, ou de demander des dommages et intérêts.

En cas de livraison à une adresse différente de celle renseignée lors de la commande, des frais de livraison supplémentaires pourront être facturés au client.

8. INFORMATIQUES ET LIBERTES

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandés au Client sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures, notamment. Le traitement des informations communiquées au Traiteur a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL. Le Client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant.

9. FORCE MAJEURE

Chacune des parties ne saurait voir sa responsabilité engagée pour le cas où l'exécution de ses obligations serait retardée, restreinte ou rendue impossible du fait de la survenance d'un cas de force majeure, tel que défini par la jurisprudence, ou d'un cas fortuit (ci-après la « Force Majeure »).

Dans l'hypothèse de la survenance d'une Force Majeure, l'exécution des obligations de chaque partie est suspendue et les parties se rapprocheront afin de discuter des modalités de compensation.

Dans l'hypothèse où cette Force Majeure concernerait plus directement le client et si la commande venait à être annulée par celui-ci, le client s'engage à régler à LA FETE DES PAPILLES le prix de toutes les matières premières et ainsi que les frais éventuellement engendrés par cette annulation.

10. ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En cas de litige ou de réclamation émanant d'un client particulier (consommateur), le litige sera porté devant le Tribunal de Grande Instance du lieu où le défendeur a son domicile. Pour les clients professionnels, tous les différends relatifs à la formation, l'exécution et à la cessation des obligations contractuelles entre les parties, ne pouvant donner lieu à un règlement à l'amiable, seront soumises à la juridiction du Tribunal de Commerce de Lille, dans le ressort duquel se trouve le siège de la société LA FETE DES PAPILLES.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

Pour votre santé, pratiquez une activité physique régulière www.mangerbouger.fr.

Ne jetez pas les produits et les catalogues sur la voie publique.